

ARRONDISSEMENT
DE
MONTAUBAN

SIEEOM du Sud-Quercy

ZA du Rival Haut - 82130 LAFRANCAISE

Délibération n°3

*Objet : Fourniture
carburant gazole 2020*

*Date de convocation :
14/10/2019*

*Date d'affichage :
14/10/2019*

*Nombre de Membres
en exercice :
29*

*Nombre de présents :
19*

*Nombre de votants :
19*

L'an deux mille dix-neuf,
le 29 octobre à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni au siège du SIEEOM du Sud-Quercy, ZA du Rival Haut, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Didier CASSAGNEAU, Chantal COMBALBERT, Gaylord DENAX, Alain GAMBAROTTO, Sonia GRIMAL, Jacques JOFRE, Valérie JOUANNY suppléante d'Agnès PALMIE, Philippe LAFAGE, Michel LAMOLINAIRE, Christian LESTRADE, Kléber LEYGUE, Alain MALMON, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Guy PORTAL, Daniel RESONGLES, Gilbert ROZES, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT.

Excusés : Mesdames et Messieurs Hervé ASTRUC, Philippe CHERON, Benoît DECAUNES, Joëlle DELTEIL, Dominique FORNERIS, José LACOMBE, André MAGNAC, Jean PRADIN, Hervé QUET, Stéphan RADOMSKI-LASINSKA.

Secrétaire de séance : M. Gilbert ROZES.

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il a lancé une consultation concernant l'accord-cadre suivant : la fourniture de carburant gazole pris en station, pour une durée de 1 an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Il précise que la quantité annuelle consommée est estimée à 100 000 litres. L'offre a été publiée sur le profil acheteur www.marchespublics82.fr.

Après lecture du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir l'entreprise SARL SAMIKLO CARREFOUR CONTACT pour assurer la fourniture de carburant gazole.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Décide de retenir l'entreprise SARL SAMIKLO CARREFOUR CONTACT située ZA du Rival, 82130 LAFRANCAISE pour assurer la fourniture de carburant gazole,

Autorise son Président à signer le dossier de l'accord-cadre correspondant,

Autorise son Président à signer tous les documents et les pièces relatifs à ce dossier.

*La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa
notification ou de sa
publication.*

- ADOPTÉE -

SIEEOM Le Président,
Sud Quercy
TRIONS pour RECYCLER M. LAMOLINAIRE